

Image not found or type unknown



partager les frais scolaire

Par **chippy13**, le **25/11/2009** à **17:00**

mon fils agé de 19 ans est cette année ainsi que l'année prochaine dans un lycee privé pour faire un BTS.(il n'y avait pas d'autre solution, car il était pris nul part).

En dehors de la pension alimentaire qui a été établie en fonction des besoins de l'enfant, ai je le droit de lui demander de partager en 2 le montant des frais de scolarité avec facture à l'appuis?

et par quel moyen dois je procéder.

Je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer mes salutations distinguées